



Interprétation d'une phrase du bail

Par **patendo**, le **10/01/2010** à **17:53**

Bonjour,

Je relis mon bail, et je ne suis pas sur d'une phrase concernant le Loyer.
je vous la retranscrit:

"...le loyer, payable mensuellement et d'avance le premier du terme de l'échéance, le premier paiement devra être effectué à la signature"

Comment comprenez vous que le loyer doit être payé chaque mois, pour ce qui est des dates.

Merci de votre contribution.